

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Société Anonyme au capital de 38.250.000 Dinars Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha – BO 33—1002 Tunis- Belvédère

M.F : 0001214SAM000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau Tunisien et Services « Artes » sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à distance le jeudi 05 aout 2021 à 09 Heures – 39 avenue Kheireddine Pacha – BO 33—1002 Tunis- Belvédère – en mode vidéoconférence, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2020 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2020 ;
- Quitus pour l'exercice 2020 aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2020 ;
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2020 ;
- Renouvellement mandat de six administrateurs ;
- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités tunisiennes pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19 mars 2020 relatif à la tenue des assemblées à distance. ARTES SA opte pour la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée à savoir le Président de l'Assemblée, les deux Scrutateurs et le Secrétaire.

Pour pouvoir participer, à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails accompagnés par l'attestation de propriété de leurs actions pour pouvoir recevoir des invitations comprenant le lien de l'application Teams et ce au plus tard Cinq (05)

jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante : agoartes@renault.com.tn les actionnaires recevront par mail Un formulaire unique de vote et un modèle de procuration.

Il ne sera tenu compte que des votes reçus par ARTES SA au plus tard Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée, Le formulaire unique de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés directement au bureau d'ordre de la société.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société 39 avenue Kheireddine Pacha – BO 33—1002 Tunis- Belvédère –.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique agoartes@renault.com.tn, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration

Projet de résolution de l'assemblée générale ordinaire

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2020 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2020	= 22 753 870 TND.
- Résultats reportés	= 46 293 567 TND.
	<u>69 047 437 TND.</u>
- Réserves légales	= NEANT
- Dividendes de l'exercice 2020 (Soit 0,475 TND par action)	= -18 168 750 TND.
- Bénéfices réinvesti	= -10 000 000 TND
- Le solde à affecter aux résultats reportés	<u>= 40 878 687 TND.</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,475 TND par action, soit un montant total de 18 168 750 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration et au directeur général décharge et Quitus entier et sans réserves de leurs gestion relative à l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2020 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les trois frères MZABI et la société CODEV représentée par Mr Moncef MZABI, déclarent renoncer aux jetons de présence relatifs à l'année 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2020 aux membres du comité d'audit à raison de 1 000 DT par an et par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de :

- *Mr Moncef MZABI*
- *Mr Mzoughi MZABI*
- *Mr Sadock MZABI*
- *Abou dhabi fund*
- *La société DALMAS*
- *La société CODEV*

En tant que membre au conseil d'administration pour une période de trois ans soit pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Les Commissaires aux Comptes Associés - M.T.B.F représenté par Mr Lasaad Borji pour une période de trois ans à partir de l'année 2021. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à